



CAMPING SAINT-MEEN



CONTRAT DE RESERVATION DE MOBIL HOME

NOM :

NOMBRE DE PERSONNES : DONT :

PRENOM :

..... ADULTES ET ADOLESCENTS (11 à 17 ANS)

ADRESSE :

..... ENFANTS DE 3 à 10 ANS

.....

..... ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

.....

CHIEN(S) :

CHAT(S) :

CODE POSTAL :

VILLE :



PAYS :

TEL :

E-mail :@.....

AGE : ans



<input type="checkbox"/>	M. H. (type Astria) :	1 chambre (max. 2 pers)
<input type="checkbox"/>	M. H. (type Rapidhome) :	2 chambres (max. 6 pers)
<input type="checkbox"/>	M. H. (type Visio) :	3 chambres (max. 4 pers)
<input type="checkbox"/>	M. H. (oregon/texas) :	3 chambres (max. 6 pers)
<input type="checkbox"/>	M. H. (type Chalet) :	2 chambres (max. 5 pers)

DATE D'ARRIVEE :/...../2012

DATE DE DEPART :/...../2012

SOIT NUITS

NOM des accompagnants	PRENOM des accompagnants	DATE de NAISSANCE des accompagnants

VEHICULES :

IMMATRICULATION :



IMMATRICULATION :

Un seul véhicule est admis par emplacement.

Tout véhicule supplémentaire ne pourra entrer dans le camping qu'après sortie du premier véhicule
A votre arrivée, un code personnel et non cessible vous sera remis pour rentrer et sortir du camping avec votre véhicule.
Ce code devra être tapé à chaque entrée et sortie.

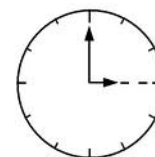
Compris dans la location : Vaisselle, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière, salon de jardin, tonnelle, oreillers, couverture, gaz, électricité

LE PORT DU SHORT DE BAIN EST INTERDIT DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE, MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE.

Les mobil homes seront attribués entre 15h00 et 20h00 le jour d'arrivée

Et doivent être libérés entre 8h00 et 10h00 le jour du départ

NB : La réception est fermée tous les jours entre 12h30 et 15h00.



J'ai lu et j'accepte les conditions de réservation mentionnées **au verso**.

Je joins **un chèque** de **30%** du montant total du séjour (à titre d'arrhes) plus **15€** de frais dossier pour confirmer la réservation (paiement possible par cb sur le site du camping).

Date : / / 2012

Signature :

CONDITIONS DE RESERVATION

Article 1 : Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur et des tarifs en vigueur pour l'année.

Article 2 : La location est nominative et ne peut être transmise.

Article 3 : La réservation ne sera enregistrée qu'après réception du contrat entièrement complété, signé et accompagné d'un chèque (ou paiement par Carte Bleue sur le site du Camping) **d'arrhes de 30% du montant total du séjour** plus 15€ de frais dossier. Elle ne sera effective qu'après confirmation écrite du camping.

Article 4 : Toute **modification** des dates de séjour devra faire l'objet d'un **nouveau contrat** par écrit.

Article 5 : Le montant du séjour est calculé d'après les dates de réservation mentionnées au présent contrat. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée retardée.

Article 6 : Le **solde** du séjour doit être réglé **30 jours avant l'arrivée** .

Article 7 : En cas d'arrivée retardée, le camping doit être informé par écrit du moment de l'arrivée. En cas de non information, le mobil home pourra être reloué le lendemain (dès 15h00) qui suit le jour d'arrivée mentionné au contrat.

Article 8 : Les chiens doivent être tenus en laisse et avoir été vaccinés (carnet obligatoire).

Article 9 : Les barbecues à charbon et feux de bois sont formellement interdits.

Article 10 : Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries etc... Des coffres-forts sont mis à disposition de la clientèle à la réception.

Article 11 : Le silence est exigé à partir de **23 heures et jusqu'à 7h30**. En cas de manquement répété à cette obligation, le locataire pourra être expulsé.

Article 12 : Le portail est fermé **de minuit à sept heures du matin** et ne pourra être ouvert la nuit que pour urgence médicale.

Article 13 : L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping. Le port du **maillot de bain est obligatoire** dans l'enceinte de la piscine. Les shorts et caleçons sont interdits.

Il y est également interdit d'y manger. La seule boisson autorisée est l'eau (bouteille en plastique obligatoire).

Article 14 : Il ne sera autorisé qu'**un seul véhicule** par emplacement, même pour charger ou décharger. Ne seront autorisés que le nombre de locataire mentionné sur le bulletin de réservation (dont **au moins un majeur**). Les mineurs non accompagnés d'au moins un adulte de leur famille doivent envoyer une **autorisation parentale** avec le contrat de réservation.

Article 15 : Les toiles de tentes sont interdites sur les emplacements Mobil Home.

Article 16 : Les visiteurs doivent être signalés à la réception au moment de leur arrivée (port d'un **bracelet visiteur obligatoire, caution 10€**). L'accès au camping pourra leur être refusé pour des raisons de sécurité.

Article 17 : Les sommes versées d'avance étant des arrhes, elles ne seront pas remboursées en cas d'annulation.

Article 18 : Un dépôt de garantie de **250€ (par chèque)** et **50€ (en espèce)** par mobil home vous sera demandé le jour d'arrivée, il vous sera restitué (*suivant l'état des lieux*) le jour du départ. Tout matériel manquant ou dégradé sera retenu sur le dépôt de garantie suivant nos tarifs. Une somme variant entre **15€ et 50€** sera retenue dans le cas où le **ménage** ne serait pas entièrement fait lors de l'état des lieux.

Article 19 : Les départs doivent s'effectuer **avant 10h00 sur rendez-vous**, convenu à la réception dans les jours précédents votre départ.

Article 20 : Pour votre sécurité, le **port du bracelet est obligatoire (1€50 le bracelet)** durant toute la durée de votre séjour dans l'enceinte du camping (y compris la piscine).



Signature :

